

Conditions d'accès en déchetterie

Pour accéder en déchetterie, la **carte professionnelle** est **obligatoire**. Elle est à demander auprès des services du SMC (convention).

Tout usager doit respecter les sites, les consignes de tri et les gardiens. En cas de vandalisme, d'agression envers les agents, la direction du SMC se réserve le droit de fermer temporairement la déchetterie.

Les déchetteries sont accessibles aux véhicules de PTAC maximum de **3,5 tonnes**.

Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le haut de quai et pendant la durée de déversement dans les bennes.

Toute récupération de matériaux ou d'objets est strictement **interdite**.

Le règlement complet est affiché en déchetterie et consultable sur le site www.smc79.fr.

Facturation

Après identification, l'agent évalue avec vous les volumes de déchets apportés.

Une signature vous est demandée sur la console portative du gardien.

Vous déposez vos déchets dans les caissons et contenants adaptés.

Vous recevrez une facture le mois suivant. L'agent n'encaisse rien sur place.

Si le montant de la facture est inférieur à 30 euros, les volumes sont reportés d'un mois sur l'autre.

Horaires des déchetteries

Déchetteries	Jours	Heures
La Crèche ZA Les Groies Perron 1 rue Jules Dumont d'Urville 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
Ménigoute Le Bourg Nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi	9h-12h
	Vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Pamproux Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'Ecole Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Secondigny La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h
	Mardi, jeudi	14h-18h
Vasles Gatebourse 05 49 69 98 50	Samedi	9h-12h et 14h-18h
Verruyes Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, samedi	9h-12h et 14h-18h

Tarifs SMC 2019 déchets des professionnels et des collectivités

Le SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine propose un service de collecte et de traitement des déchets, **aux entreprises, commerces et administrations** en adéquation avec la réglementation.

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) qui sont collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et qui génèrent plus de 1 100 litres/semaines de déchets (tous déchets confondus) sont soumis à l'obligation de tri des 5 flux (déchets de papier/carton, métal, plastique, verre, bois).

Décret n°2016-288 du 10 mars 2016



SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
BP 10023
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex
05 49 05 37 10
accueil@smc79.fr — www.smc79.fr



www.smc79.fr



écomobilier



Déchets acceptés en déchetterie gratuits

- Appareils électriques et électroniques
- Batteries
- Capsules Nespresso
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes / CD
- Huiles alimentaires
- Lampes/néons
- Métaux
- Mobilier
- Piles/accumulateurs
- Radiographies médicales

Déchets acceptés en déchetterie tarifs HT 2019

- Bois naturel 4 € le m³
- Bois traité 10 € le m³
- Déchets végétaux 7 € le m³
- Déchets non valorisés 28 € le m³
- Filtres à huile 0,30 € l'unité
- Gravats (en déchetterie) 16 € le m³
- Gravats en apport direct 8 € la T ou 10 € le m³ au centre de stockage de Pamproux
- Huile noire 0,50 € le litre
- Polystyrène 10 € le m³
- Toxiques/produits chimiques 5 € le litre

Déchets refusés en déchetterie

- Bouteilles de gaz
- Cadavres d'animaux
- Déchets spécifiques d'activité agricole
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Pneus
- Produits amiantés
- Produits explosifs, radioactifs
- Souches

TARIFS HT 2019

Type de déchets	Moyens	Volume	Tarifs HT
Emballages « ménagers »	Bac jaune	240 L / 660 L	0,004 € HT le litre
Papiers de bureau	Bac bleu	140 L / 240 L	Compris dans la redevance
Cartons bruns d'emballages	Bac CARTONS	240 L / 660 L	0,007 € HT le litre
	Déchetteries	Illimité	Gratuit
Déchets fermentescibles	Composteur	345 L	Mise à disposition d'1 composteur, retrait au SMC
Déchets assimilables aux ordures ménagères	Bac vert	240 L / 660 L	0,015 € HT le litre
	Sans bac	Production < 100 L par semaine	Forfait petit producteur : tous les 15 jours : 29,25 € HT /an toutes les semaines(<i>St Maixent l'Ecole</i>) : 58,50 € HT/an
Autres déchets	9 Déchetteries	Volumes déposés	Facturation selon la nature et le volume de déchets déposés
Gros volumes de déchets	Location	Caissons de 25m ³	Caisson hebdomadaire : 32 € HT Forfait enlèvement caisson : 80 € HT + coût de traitement selon le type de déchets

Calcul de la redevance spéciale RS

La redevance est calculée en fonction du volume des bacs, du tarif unitaire (selon le type de déchets), du nombre de semaines et de la fréquence de collecte. Une part fixe de **25 € HT** s'ajoute pour couvrir les frais de gestion.

$$\text{Redevance RS} = (\text{volume des bacs} \times \text{tarif au litre} \times \text{nombre de semaines} \times \text{fréquence}) + \text{abonnement } 25 \text{ €}$$

Exemple :

2 bacs verts de 240 litres pour les ordures ménagères

1 bac jaune 240 litres pour les emballages

Collecte alternée bac vert/bac jaune une semaine sur deux (0,5)

$$RS = (240 \times 2 \times 0,015 \times 52 \times 0,5 + 240 \times 0,004 \times 52 \times 0,25) + 25$$

$$RS = 237,16 \text{ € HT}$$

Pour les professionnels sur la CC

Parthenay-Gâtine :

Si la production de déchets est inférieure à 750 litres par semaine, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM est obligatoire.

Si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine, le professionnel s'acquitte de la Redevance Spéciale RS. Penser à faire une demande d'exonération de la TEOM auprès de la CC Parthenay-Gâtine.